

Interpellation : quel mandat, quelles actions pour le renforcement de la durabilité à la commune ?

En 2013, je demandais par voie de motion le renforcement de la durabilité dans notre commune. En 2015, un préavis présentait quelques minces contributions de la commune à la durabilité.

En 2016, la municipalité s'est renouvelée et la Municipalité a principalement mandaté Madame Taraneh Aminian pour développer la durabilité dans son dicastère, ce qui n'exclut pas que des actions dans d'autres dicastères.

Depuis le début de la législature, la Municipalité a mené différentes actions en lien avec la durabilité entre autres suite à différents postulats. Elle a par exemple étudié la possibilité d'installer des LEC dans certains des bâtiments de la commune, elle a planifié le changement d'ampoules de l'éclairage public et a accepté de développer des itinéraires piétons et vélos.

Aujourd'hui, je demande à la Municipalité, qui est seule habilitée à confier un mandat dans le domaine de la durabilité, quel est le mandat qu'elle a donné d'une part au dicastère de Mme Aminian et d'autre part à d'autres dicastères pour renforcer la durabilité et quelles actions concrètes sont en cours pour réaliser cet objectif.

- Une ou des études ont-elles été entreprises pour cibler des actions visant le renforcement de la durabilité ?
- Si une étude ou des études sont en cours, quels sont les domaines sur lesquels cette ou ces études portent ?
- Si l'étude ou les études sont terminées, la Municipalité pourrait-elle présenter les principaux résultats au conseil ?
- Quelles sont les mesures concrètes que la Municipalité, hormis celles déjà citées, a mis en place pour renforcer la durabilité ?
- Quels indicateurs ont été choisis pour évaluer la pertinence de ces mesures ?
- Quelles ressources humaines ont-elles été affectées à la réalisation de cet objectif ?

Je vous remercie de votre attention et demande à la municipalité une réponse écrite.

La Tour-de-Peilz, 06.12.17

Geneviève Pasche, Verte



RÉPONSE MUNICIPALE N° 2/2018

le 7 février 2018

Réponse à l'interpellation de Madame Geneviève Pasche (Les Verts) « Quel mandat, quelles actions pour le renforcement de la durabilité à la commune ? ».

1003-ADM-1801-PAD-rc-Reponse_2-Interpellation_Pasche-Durabilite.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'équilibre des trois piliers du développement durable se trouve en filigrane du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité. Citons notamment, le maintien d'une situation financière saine et équilibrée, le renforcement des collaborations interservices, l'établissement d'une planification énergétique territoriale, le développement de l'animation en ville, la valorisation du patrimoine communal.

Pour répondre plus précisément à l'interpellation de Mme Geneviève Pasche (Les Verts) « Quel mandat, quelles actions pour le renforcement de la durabilité dans la commune », la Municipalité est en mesure de préciser et d'informer ce qui suit.

- *Une ou des études ont-elles été entreprises pour cibler des actions visant un renforcement de la durabilité ?*
- *Si une ou des études sont en cours, quels sont les domaines sur lesquels cette ou ces études portent ?*

Plusieurs études spécifiques sont actuellement en cours :

Territoire et énergie :

- Planification énergétique territoriale.
- Assainissement de l'éclairage public.
- Raccordement des bâtiments communaux au réseau d'eau du lac du Groupe e Celsius.
- Installation de deux bornes de recharges pour véhicules électriques.

Urbanisme et infrastructures

- Création de pistes cyclables, augmentation de l'offre en transports publics.
- Réaménagement de la cour du collège des Marronniers
- Signature de la charte des talus

Bâtiments et énergie :

- Assainissement énergétique et technique du bâtiment de la voirie, av. de Béranges 111.
- Rénovation technique et assainissement énergétique du réseau de chauffage des Mousquetaires, projet pour lequel un crédit a été attribué, les travaux sont en cours.



- Assainissement énergétique de la Maison de commune, intégré dans le projet de rénovation et du crédit accordé par le conseil communal.
- Installation d'un LEC (stabilisateur de tension) sur l'introduction du réseau électrique du collège des Mousquetaires.
- Etablissement d'un certificat énergétique cantonal sur les bâtiments locatifs communaux.

Installations photovoltaïques :

- Installation photovoltaïque sur le bâtiment de la voirie, av. de Béranges 111 (dans le cadre de l'assainissement énergétique).
- Installation photovoltaïque du collège de Bel-Air (installation en service).
- Installation photovoltaïque sur la Maison de commune.

Plus généralement :

La Municipalité relève que la thématique de la construction durable est abordée dans l'ensemble des projets de construction et de rénovation réalisés sur le parc immobilier propriété de la commune, en particulier par des mesures entraînant des baisses de consommation énergétique et l'usage de matériaux non-polluants et respectueux de l'environnement, chaque fois que cela est possible et économiquement raisonnable.

Afin d'avoir une vision globale de la durabilité sur l'ensemble de la commune, la Municipalité étudie la mise sur pied d'un Agenda 2030 du développement durable. Son évolution sera suivie au travers d'une série d'indicateurs clés permettant d'identifier les bonnes pratiques, de valoriser les résultats des actions entreprises et d'identifier les pistes d'amélioration dans un contexte plus général et de manière équilibrée. Cette étude, menée avec les ressources internes, sera finalisée dans le courant de l'année 2018. Il est prévu d'insérer un chapitre dans le rapport de gestion permettant au Conseil communal de suivre l'évolution et les résultats obtenus.

- *Si l'étude ou les études sont terminées, la Municipalité pourrait-elle présenter des principaux résultats au conseil ?*

Les résultats de plusieurs études ont déjà débouché sur des actions concrètes, le résultat des études spécifiques étant intégrés dans les préavis et demandes de crédits en vue de réalisations (installations photovoltaïques, installation d'un LEC, assainissement du réseau de chauffage des collèges, rénovation de la Maison de commune).

Les autres études citées et le projet d'Agenda 2030 sont encore en cours d'élaboration et feront l'objet de présentations au Conseil communal au fur et à mesure de leur aboutissement.

- *Quelles sont les mesures concrètes que la Municipalité, hormis celles déjà citées, a mis en place pour renforcer la durabilité ?*

Dans les préavis, un chapitre est désormais systématiquement intégré pour mettre en évidence les incidences sur les trois piliers du développement durable, environnement, économie et social.

L'organisation de manifestations publiques de sensibilisation telle que la journée de la mobilité, en marge de la semaine de la mobilité organisée à deux reprises, en 2016 et 2017, sur la Place des Anciens-fossés.

Le développement des activités culturelles permet de renforcer le lien social sur le territoire communal.

Une gestion plus naturelle des espaces verts, la création de prairie fleurie et l'abandon de produit herbicides pour le traitement des mauvaises herbes encourage la biodiversité.

La création d'une « ressourcerie » à la déchetterie encourage le recyclage plutôt que l'élimination.

Des actions pour limiter le « littering » sont progressivement mise en place pour réduire les déchets sur la place publique.



Le remplacement d'anciennes sources lumineuses dans les bâtiments publics par des solutions plus économes sont progressivement effectué (parking des Mousquetaires, zones de circulation du Collège des Mousquetaires)

L'utilisation de produits de nettoyage respectueux de l'environnement, dosés avec précision et dilués à l'eau froide sont utilisés par les concierges des bâtiments publics.

- *Quels indicateurs ont été choisis pour évaluer la pertinence de ces mesures ?*

Dans le cadre de l'établissement de l'Agenda 2030, la Confédération a retenu 9 champs d'actions issus du niveau international qui sont pertinents d'examiner au niveau national.

1. Consommation et production
2. Infrastructure, mobilité et développement urbain
3. Energie
4. Ressources naturelles
5. Système économique et financier
6. Education
7. Sécurité sociale
8. Egalité entre les sexes et cohésion sociale
9. Santé

Issus de ces champs d'actions, environ 50 indicateurs sont actuellement élaborés pour être pertinents au niveau communal et permettre un suivi du développement durable puis établir des plans d'actions en relation avec les objectifs visés.

- *Quelles ressources humaines ont-elles été affectées à la réalisation de cet objectif ?*

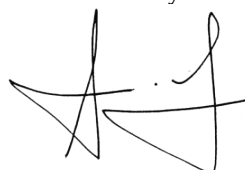

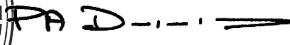
Une partie du temps du personnel en fonction au sein du Service des domaines et bâtiments et un stagiaire au bénéfice d'un diplôme de géographe, ont participé activement à la réalisation de l'Agenda 2030, à l'établissement du cahier des charges pour l'appel d'offres pour la planification énergétique territoriale et l'organisation de la journée de la mobilité.

A l'avenir, un responsable sera nommé au sein du personnel du Service des domaines et bâtiments, afin de coordonner et suivre le développement de cette activité. Il pourra être appuyé par l'engagement de stagiaires ou de civilistes pour le décharger de tâches particulières. Les moyens attribués à la réalisation des actions spécifiques proviennent des services eux-mêmes, le cas échéant, il peut être fait appel à des mandataires externes si le sujet est bien cerné et demande des compétences spécifiques ou particulières. Dans le budget 2018, le secteur d'activité du développement durable dispose d'un montant annuel de Fr. 57'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Présentation de l'Agenda 2030 communal *uniquement en version électronique*
- Interpellation de Mme Geneviève Pasche (Les Verts)

Adopté par la Municipalité : le 22 janvier 2018



Agenda 2030

LATOUR-DE-PEILZ

« Un Agenda local est un outil de développement durable à l'échelle de la commune qui se décline en une vision et en objectifs stratégiques de développement durable puis se concrétise en un programme d'actions ».

Etat de Vaud (2011). *Actions pour la durabilité dans les communes*. Lausanne.

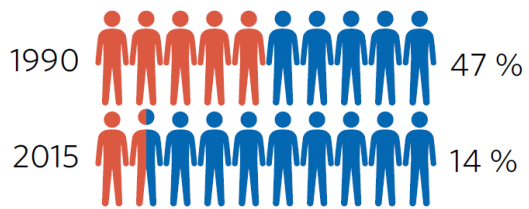
Développement durable



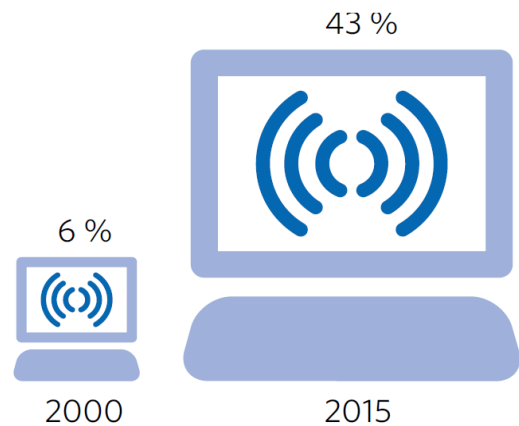
Développement durable

Une progression lente mais encourageante...

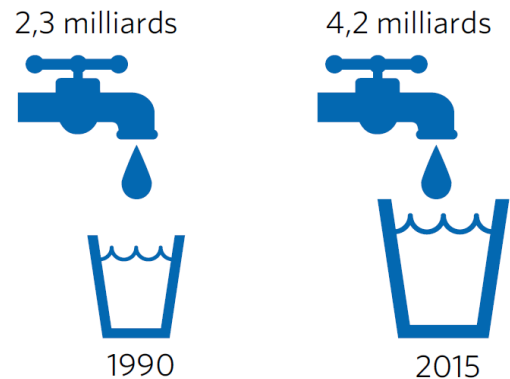
Taux d'extrême pauvreté dans les pays en développement



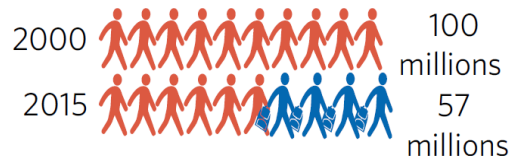
Pénétration d'Internet dans le monde



1,9 milliard de personnes supplémentaires ont l'eau potable courante depuis 1990



Enfants non scolarisés en âge d'aller à l'école primaire dans le monde



ONU (2015), *Rapport 2015: Objectif du Millénaire pour le développement*, New York: Auteur



Déchets

Mobilité



Migrations

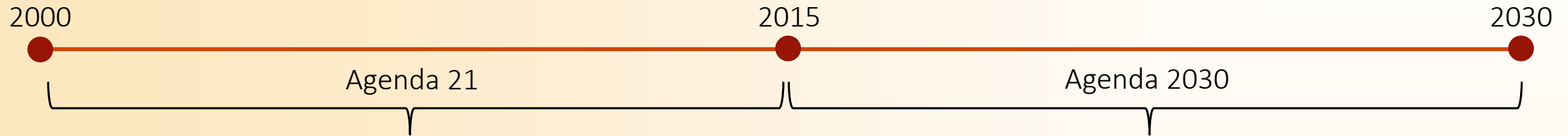


Energie



Alimentation

Origine de l'agenda 2030



8 objectifs du millénaire pour le développement durable (OMD)

- | | |
|---|---|
|  1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim |  5 Améliorer la santé maternelle |
|  2 Assurer l'éducation primaire pour tous |  6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies |
|  3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |  7 Préserver l'environnement |
|  4 Réduire la mortalité infantile |  8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement |

<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>

17 objectifs de développement durable (ODD)



<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Agenda 2030: Pourquoi?

- La **participation des communes** aux efforts de développement durable est primordiale et **encouragée** par la **Confédération** (Stratégie pour le développement durable) et le **Canton** (art.138 Constitution vaudoise et Postulat Zwahlen)
- Un **bénéfice** indéniable pour les **communes** au niveau de la **gestion** de leurs **administrations** et de leurs **territoires**
- Une **meilleure connaissance** de la commune et une **mise en valeur des actions** déjà mises en place en **élaborant un état des lieux** des aspects économiques, sociaux et environnementaux du territoire.

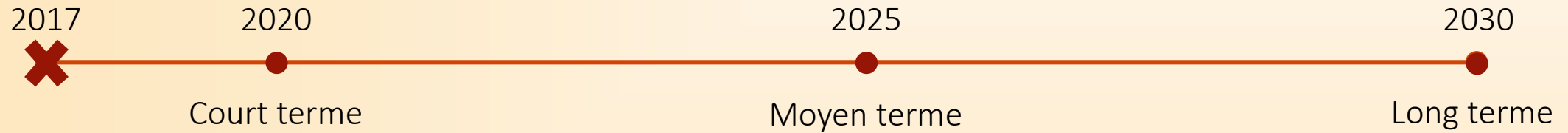
Agenda 2030: Pour qui et par qui?

- Pour tout le monde et par tout le monde!
- La collaboration et les échanges d'informations à tous les niveaux **administratifs** sont encouragés
- Le partenariat **public-privé** permet de renforcer les interactions nécessaires à la mise en œuvre des actions
- La participation active de la **population** est incitée dès l'élaboration des actions ainsi que lors de leurs déploiements

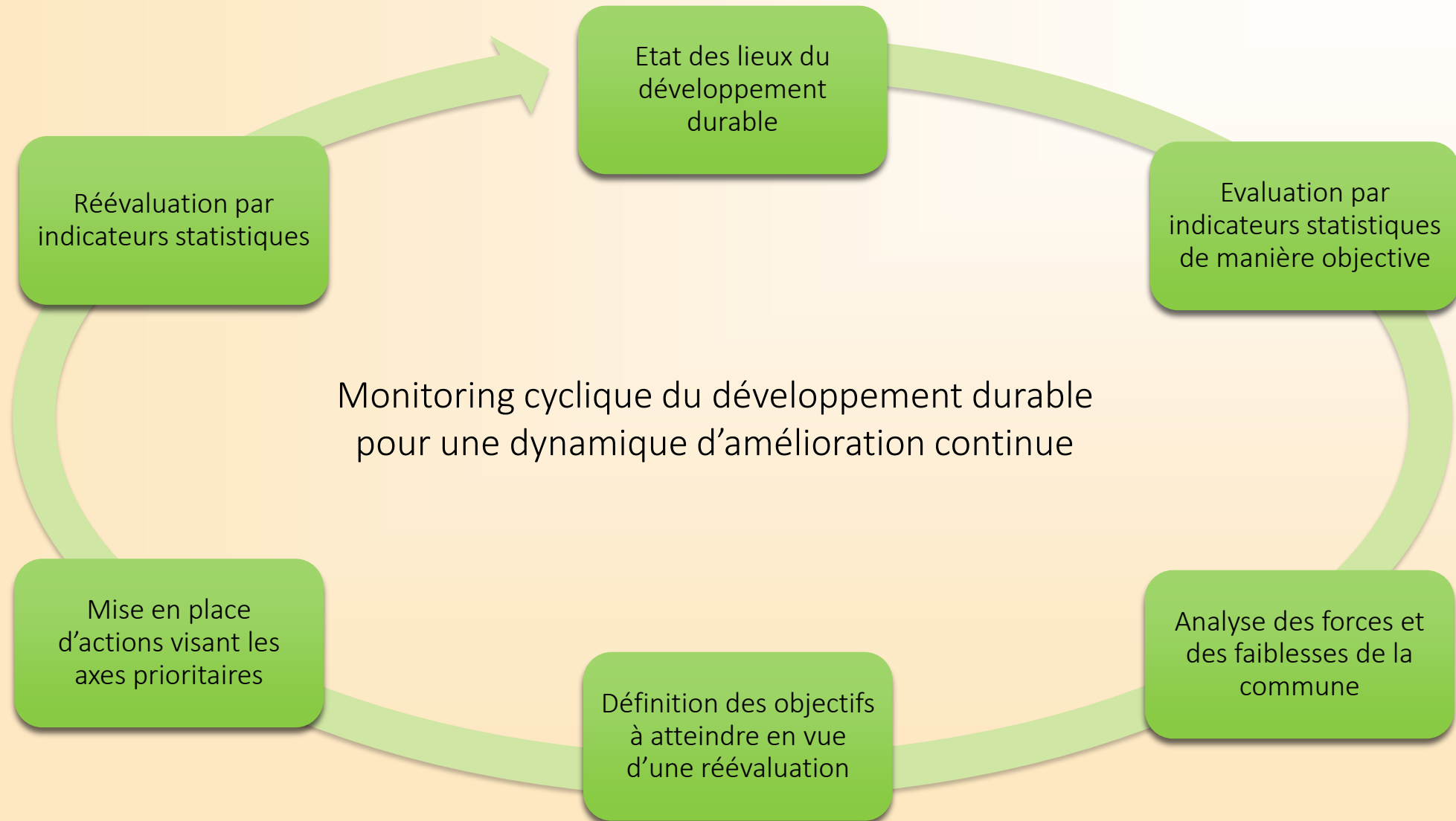


Agenda 2030: Pour quand?

- Meilleure prise en compte du **long terme** afin **d'anticiper** les défis à venir
- Trame de fond à intégrer dans les décisions communales **sans date butoir**
- Délais des objectifs inscrits dans l'agenda 2030



Agenda 2030: Comment?



Des actions locales pour un effet global

- Un **cadre de référence** international pour élaborer des solutions communes
- **17 objectifs** et 169 sous-objectifs à atteindre d'ici 2030 par les Etats membres de l'ONU
- Le **bilan** des OMD (2000-2015) met en évidence les **bienfaits** d'une démarche internationale **coordonnée**

17 objectifs de développement durable (ODD)



<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

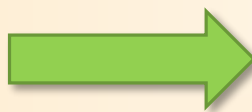
De l'international au national...

Niveau International

ONU: 17 objectifs du DD (ODD)

1. Pauvreté
2. Faim et agriculture
3. Santé et bien être
4. Education
5. Egalité des sexes
6. Gestion de l'eau
7. Energie
8. Economie verte
9. Infrastructure résiliente
10. Egalités entre pays
11. Villes durables et sûres
12. Consommation et production durable
13. Lutte contre le changement climatique
14. Exploiter les mers durablement
15. Préserver les écosystèmes
16. Renforcer la paix sociale
17. Renforcer le partenariat mondial

ONU (2012). *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Rio: Auteur.



L'office fédéral du développement territorial (ARE) s'est chargé **d'adapter** les **17 objectifs** de développement durable internationaux à un **niveau suisse**, en optant pour une stratégie de développement durable (SDD) divisée en **9 champs d'actions**.

De l'international au national...

Niveau national

Suisse: 9 champs d'action (ARE)

1. Consommation et production



2. Infrastructure et développement urbain



3. Energie et climat



4. Ressources naturelles



5. Système économique et financier



6. Formation, recherche et innovation



7. Sécurité sociale



8. Egalité des sexes et cohésion sociale



9. Santé



ARE (2016). *Première démarche en vue de l'agenda 2030*, Berne: Auteur.

Du national au communal...

Niveau communal

*Exemples de champs d'actions exploitables
à La Tour-de-Peilz*

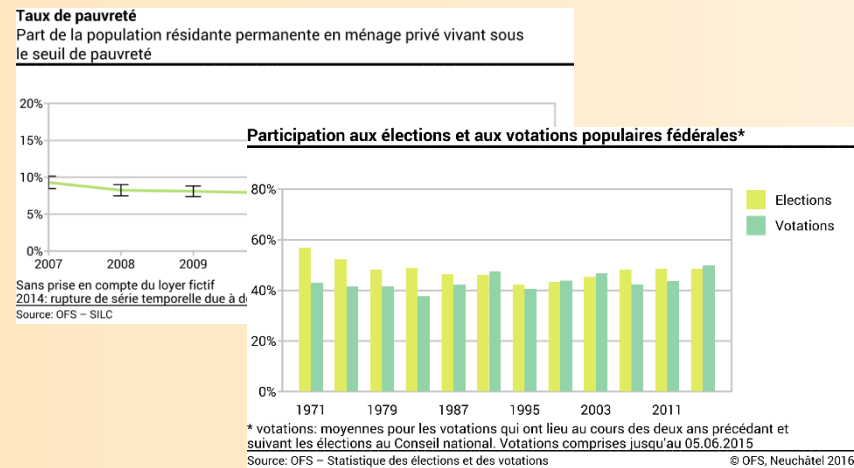
- Consommation et production
 - a. Les entreprises et les habitants utilisent efficacement les **ressources**
 - b. Le potentiel du **recyclage** est exploité
 - c. Information aux **consommateurs**
 - d. Réduction des **déchets** urbains, communaux et privés
- Energie
 - a. Réduction de la **consommation** d'énergie par personne
 - b. Production indigène **d'énergie renouvelable**
 - c. Réduction des **émissions de gaz à effets de serre** selon les agents énergétiques choisis
- Système économique et financier
 - a. Le **budget** de la commune est équilibré et ne présente pas de risque à long terme
 - b. La création de petites et moyennes **entreprises** est encouragée dans la région
- Santé
 - a. Promotion de **l'activité physique** auprès des habitants
 - b. Diminution du nombre des personnes en situation de **dépendance**
 - c. Sensibiliser la population sur les risques en matière de santé et aux bienfaits d'une **alimentation saine**

Agenda 2030 de La Tour-de-Peilz

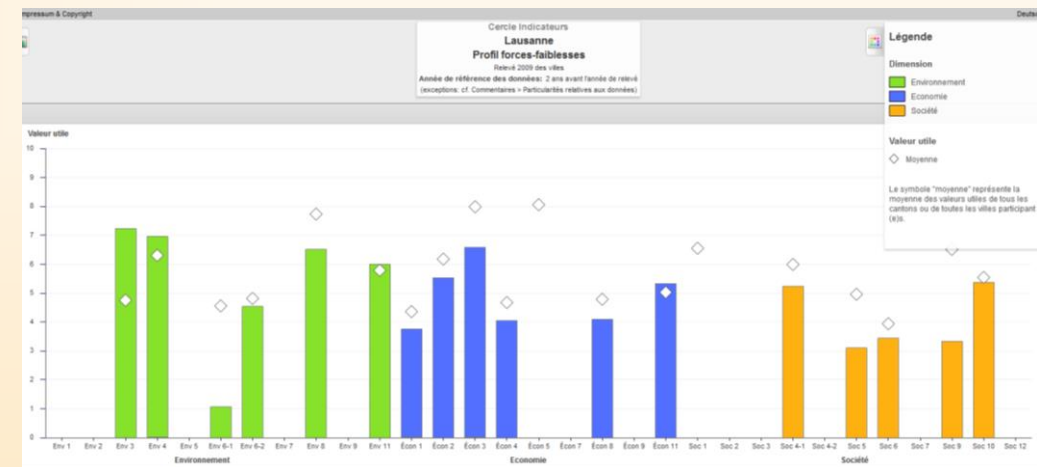
De la théorie à la pratique...

- S'inspirer des indicateurs nationaux et cantonaux que sont MONET et le Cercle Indicateurs

MONET



Cercle Indicateurs



- Pour créer **55 indicateurs communaux** de développement durable répartis dans les 9 champs d'actions établis par l'ARE

Agenda 2030 de La Tour-de-Peilz

Exemple d'indicateurs

Champ d'action	Indicateur	Unité	Etat actuel	Objectif 2030	Actions dans la commune
Energie Bâtiments communaux	<i>Indice de dépenses énergétiques des bâtiments communaux</i>	kWh/m ² /an			Rénovation des bâtiments communaux (Maison de Commune, nouveau collège Courbet), assainissement du parc locatif communal
	<i>Consommation électrique par habitant</i>	kWh/hab/an			Nouvel éclairage public à faible consommation électrique, sensibilisation des employés, encourager l'achat d'équipement de bureau économe en électricité, mise en place de LEC
	<i>Part des énergies renouvelables</i>	%			Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, élaboration d'une planification énergétique territoriale
	<i>Emissions de gaz à effets de serre</i>	Tonne CO ₂ /hab/an			Mise en place d'un réseau de chauffage à distance relié au lac afin d'alimenter les pompes à chaleur destinées à remplacer les vieilles citernes à mazout
Système économique et financier Finances communales	<i>Marge d'autofinancement</i>	CHF/hab/an			Revue annuelle de planification des investissements à long terme
	<i>Dette par habitant</i>	CHF/hab/an			Maîtrise de la dette par habitant et de son évolution
	<i>Dépenses de fonctionnement par habitant</i>	CHF/hab/an			Proposer un budget communal équilibré

Les moyens à mettre en œuvre

■ Disponibles

- **Personnel interne** qui alimente l'agenda 2030 en informations provenant de chaque service
- Processus à intégrer dans les **décisions communales** sans forcément engager plus de moyen financier

■ Spécifiques

- **Investissements ponctuels** avec un amortissement et un rendement sur le long terme (ex: installations photovoltaïques, rénovation thermique, éclairage public efficient...)



Comment le rendre visible?

- Une nouvelle **identité** dans la charte graphique afin de mettre en valeur les actions à entreprendre et surtout celles déjà entreprises par la commune
- Démontrer la **cohérence** des actions entreprises en faveur du développement durable par la commune
- Améliorer sa **visibilité** permet de renforcer son acceptation auprès des différents acteurs concernés et de le faire connaître auprès de la population

AGENDA 2030
LATOUR-DE-PEILZ

Agenda 2030: une chance à saisir!

- Un **investissement** qui porte ses fruits à **long terme** en profitant des **aides publiques actuelles**
- Une **participation** de tous les **services communaux** à la poursuite d'un **objectif commun**
- Un **lien** plus fort avec la **population** en utilisant **leurs savoirs** collectifs d'usagers de la ville
- Amorcer une transition qui vise un développement **durable, équitable** et **stable** de la commune



Prochaines étapes...

- **Informer** les différents services communaux de l'élaboration de cet agenda 2030 en encourageant le partage d'information et d'expérience de manière constructive
- **Recueillir** les données nécessaires à l'élaboration des 55 indicateurs communaux de développement durable auprès des différents services communaux
- **Etablir** un état des lieux des différentes actions déjà mises en place dans la commune favorisant un développement durable



AGENDA 2030



LA TOUR-DE-PEILZ

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ».

Notre avenir à tous, Rapport Brundtland, 1987

Merci pour votre attention!